

LE DISCOURS DE M. TELLIER

Le chef de l'opposition provinciale prononce un vigoureux réquisitoire contre le régime actuel. — Il fait un brillant exposé du programme oppositionniste

UNE VICTORIEUSE REPONSE AU DISCOURS DE M. GOUIN

Mon coeur est rempli d'émotion en présence de cette splendide démonstration et des nombreux témoignages de sympathie que vous me donnez ce soir.

Je réalise bien que toutes vos acclamations sont pour le drapeau et pour la cause, plutôt que pour moi, mais je n'en suis pas moins heureux.

Je vous offre à tous l'expression de ma plus vive reconnaissance.

Je remercie particulièrement le Club Cartier et tous les organisateurs de ce banquet, et je les félicite du succès qu'ils ont obtenu.

LES ELECTIONS.

Il a plu au gouvernement de dissoudre la Chambre et d'en appeler au peuple. Nous sommes prêts à lui faire face.

MAUVAIS CHEMINS.

Je regrette, cependant, que sir Lomer Gouin ait choisi une si mauvaise saison de l'année. C'est un manque d'égard impardonnable envers les électeurs de la campagne.

Aurait-il compté, par hasard, que les bourbiers de la route vont nous empêcher d'arriver jusqu'au peuple qui doit le juger? Si tel est son calcul, qu'il se détrompe! Nous allons lui faire son procès partout.

LA DEBACLE.

Il aurait dû penser, du reste, que la saison des mauvais chemins est aussi celle de la débâcle, et que son gouvernement pourrait bien être emporté le 15 mai par un débordement de la vague populaire.

C'est bien le sort qui l'attend, s'il est jugé comme il le mérite.

LES COMPTES DE SIR LOMER

Au banquet Décarie, la semaine dernière, le premier ministre a prononcé un discours dans lequel il rend compte de son administration. Je trouve le texte de ce discours dans le "Canada" du 15 avril.

Si vous le voulez bien, nous allons examiner ensemble les comptes qu'il nous présente. Vous allez voir qu'ils sont faits habilement, mais de façon à causer de l'erreur et à tromper le public.

Le mot est dur peut-être, mais il est vrai.

DETTE CONSOLIDEE.

Sir Lomer commence par vanter son administration financière, et il fait entendre qu'il a enrichi la province d'une douzaine de millions de piastres.

Il le prouve en disant que de 1905 à 1911, la dette consolidée a été réduite de \$9,185,024.01, ou \$7.30 par tête, ce qui a diminué de \$448,763.52 l'intérêt que nous payons tous les ans.

C'est en effet un superbe résultat, s'il est vrai.

Tellier 208
1934

MOITIE DE LA VERITE.

Seulement, il n'est pas vrai, ou plutôt, ce n'est qu'une moitié de la vérité.

L'autre moitié, lavoici: Le gouvernement a retiré deux créances qui nous étaient dues et qui portaient intérêt au taux de 4½ pour cent, savoir:

1°. Du Pacifique Canadien, \$7,000,000.00, balance du prix de vente du chemin de fer du Nord, vendu en 1882;

2°. Du gouvernement fédéral, \$2,394,000.00, qui nous étaient dues en vertu d'une loi votée en 1884.

Il a donc retiré en tout un capital de \$9,394,000.00, avec lequel il a payé \$9,138,693.33 de dettes. Naturellement, nous payons moins d'intérêt, mais aussi nous en retirons moins.

LA VERITE ENTIERE.

Voilà, les deux moitié de la vérité.

Qu'en pensez-vous? Y avait-il lieu de faire tant d'éclat, de parler d'enrichissement national, et de calculer ce que cet accroissement de richesse peut représenter par tête?

ACTIF ET PASSIF

Ce n'est pas le tableau de la dette, mais bien celui de l'actif et du passif qu'il faut consulter pour se renseigner sur la véritable situation financière de la province.

Le premier ministre le sait aussi bien que moi. Pourquoi semble-t-il parfois l'ignorer?

Ainsi, il nous parle souvent des emprunts du dernier régime conservateur, qu'il représente comme un régime désastreux.

A l'entendre et à le lire, on croirait que de 1892 à 1897, notre passif s'est accru de \$22,916,770.35.

Tromperie que tout cela!

D'après le tableau officiel, l'excédent du passif sur l'actif s'est accru de \$1,203,619.96, sous le dernier régime conservateur, et il a été réduit de \$4,481,717.04 depuis le 30 juin 1897 jusqu'au 30 juin 1911. (Voir Comptes Publics de 1911, page 670, et journaux de l'Assemblée législative de 1910, page 492).

Voilà la vérité toute entière.

IL REGARDE EN ARRIERE.

Mais, puisque le premier ministre aime tant à tourner ses regards en arrière, au lieu de faire face aux problèmes d'aujourd'hui et à ceux de demain, pourquoi ne nous dit-il pas que le régime Mercier, dont il déclare accepter la succession **sans bénéfice d'inventaire**, augmenta le passif net de la province de \$12,898,000.00, en cinq ans? (Journaux Assemblée Législative, 1910, page 492).

Pourquoi n'explique-t-il pas franchement au peuple, s'il veut faire de l'histoire, que notre dette s'est accrue d'année en année sous tous les régimes, tant que l'on a bâti ou subventionné des chemins de fer? Pourquoi ne dit-il pas que, grâce à cette politique, bonne ou mauvaise, nos recettes sont, un jour, devenues insuffisantes pour payer les intérêts et les frais d'administration, et qu'il fallût taxer? Pourquoi ne confesse-t-il pas qu'il a lui-même taxé, au lieu d'affirmer qu'il ne l'a pas fait? Pourquoi cacher que les taxes, ces taxes tant dénoncées en 1897, lui rapportent aujourd'hui \$2,069,000.00 par année, au lieu de \$463,000.00 en 1897?

IL A TAXE

C'est sir Lomer Gouin qui est le père de la taxe sur les bons et obligations des corporations et des municipalités. Il en retire \$65,000.00 par année.

C'est lui qui a engendré la taxe sur les compagnies d'assurance dont il retire annuellement \$22,600.00.

C'est lui qui a défendu aux municipalités de taxer les automobiles et qui les a taxés lui-même à son profit pour un montant de \$26,000.00 par année.

C'est lui qui a remanié les taxes sur les corporations commerciales et sur les successions, de façon que leur produit est plus que doublé depuis 1905.

Il a augmenté, à peu près tous les ans, les droits sur les débitants de liqueur.

Il a imposé une taxe additionnelle sur l'enregistrement des contrats, et il s'est fait conférer par une loi le pouvoir autocratique d'en imposer de nouvelles à sa discrétion sans consulter les Chambres.

Et c'est après tout cela qu'il vient nous dire qu'il n'a pas taxé.

Je cite ses propres paroles : "Est-il nécessaire de répéter que nous sommes arrivés à ces heureux résultats sans taxer?"

Que pensez-vous de son affirmation?

TAXES SUR LES SUCCESSIONS.

C'est vrai que les successions en ligne directe, ou entre mari et femme, viennent d'être exemptés de la taxe, jusqu'à concurrence de \$15,000; mais il y a longtemps que l'opposition poussait le gouvernement dans cette direction et qu'il refusait d'agir.

Dès le 26 janvier 1911, nous avons proposé :

1°. D'exempter de taxe toute succession en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas \$10,000.00;

Et 2°. D'exempter de taxe toute part d'héritage, en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas \$3,000.00, au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de \$10,000.00.

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES.

Nous pensions, comme je pense encore, qu'il convient de donner cet encouragement et de faire cette faveur aux familles nombreuses. Cela remplacerait, dans une certaine mesure, la célèbre "Loi des douze enfants" à laquelle Mercier avait attaché son nom, et que le gouvernement Gouin a inconsidérément abolie en 1905.

REDUCTIONS ET RAJUSTEMENT.

Il est aussi d'autres taxes, comme par exemple, la taxe sur les corporations, commerciales et la taxe sur les municipalités pour l'entretien des aliénés dans les asiles, qu'il conviendrait de réduire, ou au moins de rajuster de manière à faire disparaître les abus et les légitimes griefs des intéressés.

Nous avons mis le gouvernement en demeure de procéder à cette réduction, ou à ce rajustement, mais il ne l'a pas voulu.

Je m'engage à rendre justice sur ce point, si le peuple me confie l'administration des affaires.

EMPRUNTS DEGUISES.

Le premier ministre nous affirme que la province n'a pas fait d'emprunt sous son règne.

C'est une erreur, elle en a fait. Seulement, ils sont déguisés.

L'Ecole des Hautes Etudes et nos deux Ecoles Techniques ont été bâties avec de l'argent emprunté. Ces trois écoles ont à leur tête des corporations purement fictives qui sont, ni plus ni moins que des commissions du gouvernement. Ces prétendues corporations empruntent, mais c'est la province qui garantit tout. L'intérêt et l'amortissement sont payés annuellement avec l'argent de la province.

Les emprunts ainsi faits se montent à \$1,775,000, et nous les devons réellement. (Voir Statut de 1907 et Procès-Verbaux Ass., Lég., 1912, pp. 182 à 228).

PRETE-NOMS.

Voilà comment M. Gouin fait ses emprunts.

C'est un moyen ingénieux d'emprunter, sans que cela paraisse. L'invention des prête-noms n'est pas nouvelle, c'est vrai, mais jusqu'ici, je ne l'avais pas vu appliquer aux affaires publiques.

Il paraît que M. Gouin est satisfait de son procédé, car il s'en sert encore dans sa "Loi des bons chemins de 1912".

Il dit aux municipalités: "Empruntez \$10,000,000.00, et la province remboursera. Non-seulement, elle remboursera le capital, mais elle paiera aussi la moitié de l'intérêt."

Grâce à ce procédé, cette dette de la province ne figurera pas à son passif, mais à celui des municipalités, et M. Gouin continuera de dire: "Nous n'empruntons pas, la province de Québec est la seule, parmi toutes celles de la Confédération, qui ne fasse pas d'emprunt."

Ne pensez-vous pas que le régime de la tromperie a assez duré et qu'il est temps de revenir aux procédés honnêtes et droits?

M. Gouin vous parle encore des obligations négociées par l'honorable M. Taillon à 77cts dans la piastre.

Pourquoi ne se donne-t-il pas la peine d'ajouter que ces obligations étaient remboursables dans 60 ans, et ne portaient que 3 pour cent d'intérêt? Ignore-t-il que cela équivaut, à peu près, à des obligations à 4 pour cent vendues au pair?

CREDIT DE LA PROVINCE.

Il vante le bon crédit dont jouit actuellement la province, et il cherche à faire comprendre que le mérite revient au régime libéral.

Pourquoi ne dit-il pas que, à la fin du dernier régime conservateur, c'est-à-dire après cet emprunt qu'il dénonce avec tant de mépris, la province obtenait \$105.00 pour ses obligations de \$100.00 portant intérêt de 4 pour cent, et un peu plus tard \$90.00 pour ses obligations de \$100.00 pourtant intérêt de 3 pour cent, remboursable dans 40 ans. (Document No 58, session de 1911)?

M. Gouin n'a pas obtenu d'aussi bonnes conditions avec ses emprunts déguisés. (Comptes Publics 1911, page 672).

CALOMNIE.

Alors, toute cette histoire de crédit ruiné par le dernier régime conservateur n'est donc qu'une calomnie? Oui, ce n'est qu'une calomnie.

Je vous demande pardon de m'être arrêté si longuement à la partie du discours du premier ministre qui se rapporte aux finances de la province.

J'ai cru devoir le faire, parce que nos adversaires trompent depuis longtemps le public à ce sujet et que toute leur réputation de financiers habiles repose entièrement sur l'erreur, les préjugés, les fausses représentations et le mensonge.

J'aurai du moins, le mérite d'avoir rendu témoignage à la vérité et contribué à rétablir des faits odieusement altérés et faussés.

Avec plus de temps à ma disposition, je pourrais vous prouver que nos adversaires se sont fabriqué, dans ces dernières années, des états incomplets et fantaisistes qui jurent avec les véritables états officiels, et qui tendent à propager l'erreur et la méprise. Vous en trouverez plusieurs dans les Procès-Verbaux de 1912, sous forme de réponses à des interpellations. Je vous signale, par exemple, l'état de l'actif et du passif qui a été inséré à la page 514. Il est contredit par les états officiels du Département du Trésor ainsi que par un autre état du Trésorier lui-même, qui se trouve à la page 492 des Journaux de l'Assemblée Législative de 1910.

Vous en trouverez bien d'autres, soyez sur vos gardes.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sir Lomer Gouin se pose en champion de l'instruction publique, et il nous parle longuement de tout l'argent qu'il a affecté à cette fin.

Ce qui le réjouit surtout, c'est la pensée que son budget est plus gros que celui de ses prédécesseurs, comme si tout le mérite d'une administration pouvait consister à dépenser beaucoup d'argent.

Au lieu de me pâmer d'admiration devant les bâtisses scolaires, j'aimerais mieux, pour ma part, pénétrer à l'intérieur et voir quels sont les progrès réalisés dans l'enseignement.

Sommes-nous plus avancés sous le rapport de l'instruction? Les cours académiques et les cours modèles sont-ils plus nombreux et mieux suivis? L'assistance moyenne à l'école a-t-elle progressé? Le nombre des illettrés a-t-il diminué?

Je confesse que ces questions-là, et bien d'autres de même nature, m'intéresseraient plus qu'une longue énumération d'octrois.

M. Gouin a dépensé plus d'argent que ses prédécesseurs, c'est entendu.

D'abord nos besoins augmentent, à mesure que notre population s'accroît.

Et puis, nos revenus aussi sont augmentés.

Un gouvernement ne peut donner que dans la mesure de ses ressources.

En 1899, M. Marchand, ne donnait pas plus que ses prédécesseurs, parce qu'il n'avait guère plus d'argent qu'eux.

M. Gouin fit de même au début de son régime.

Mais aujourd'hui que le subside fédéral est augmenté de \$800,000.00 par année, que le revenu annuel des taxes s'est accru jusqu'à \$2,000,000, et que nous n'avons plus à payer aucun subside en argent aux chemins de fer, c'est facile d'octroyer beaucoup d'argent et de satisfaire toutes les légitimes demandes.

Tout le monde en ferait autant, moi le premier.

Tout ce qui importe, c'est de dépenser l'argent judicieusement et d'une façon profitable.

Je veux être juste à son égard: Il a fait, à ce sujet, des choses que j'approuve; il en a fait d'autres que je condamne.

Ainsi, je l'approuve quand il accorde des primes aux municipalités qui se distinguent, et quand il travaille sincèrement à l'amélioration du sort des instituteurs, des institutrices et des inspecteurs.

Je l'approuve quand il vient au secours des municipalités pauvres, pour le soutien de leurs écoles élémentaires ou pour la création d'académies commerciales.

Je l'approuve encore, quand il fonde des écoles normales de filles, dans tous les diocèses de la province, tout en regrettant, cependant, qu'il ne se montre pas plus généreux dans ses allocations, à cette fin.

L'opposition a appuyé le gouvernement dans chacune de ces mesures.

Mais je le condamne et le dénonce lorsqu'il détourne au profit de municipalités riches l'argent que les Chambres votent pour aider les municipalités pauvres.

Je le condamne et le dénonce, lorsqu'il permet que des fonds scolaires soient utilisés pour des fins de cabale électorale, ou remis en d'autres mains que celles des intéressés.

Si le peuple nous confie le pouvoir, nous conserverons tout ce qui est bon et nous ferons disparaître les abus. Nous maintiendrons les primes existantes et nous en accorderons de nouvelles, en vue d'encourager l'assistance à l'école et de rendre l'enseignement plus efficace et plus profitable aux enfants du peuple. Puis, nous ferons disparaître l'appel au juge, parce qu'il est ordinairement ruineux et nous lui substituerons un appel facile, sommaire et peu coûteux, dans le sens demandé depuis longtemps par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

DE GROSSES BATISSES

Je condamne la politique de sir Lomer Gouin en rapport avec l'École des Hautes Etudes Commerciales et les Ecoles Techniques de Québec et de Montréal.

Je dis que c'est scandaleux de dépenser pour une seule école, celle des Hautes Etudes, un capital de \$600,000.00, avec, en sus, une allocation annuelle de \$50,000,000, ce qui représente, en calculant l'intérêt à 4 pour cent, une dépense annuelle de \$74,000.00.

Ecoutez bien! Cette école est actuellement fréquenté par 37 élèves, ce qui fait que chaque élève coûte à la province \$2,000.00 par année.

Au lieu d'une dépense aussi folle, n'eût-il pas mieux valu charger l'Université Laval, pour les catholiques, et l'Université McGill, pour les protestants, de donner l'enseignement commercial désiré, moyennant une subvention raisonnable?

Notre école d'arpentage, à l'Université Laval, ne nous coûte que \$5,000.00 par année, notre école forestière \$5,000.00 aussi, et jusqu'à cette année, l'Université Laval de Montréal, n'a reçu que

\$8,000.00 par année pour l'enseignement de la médecine et du droit.

L'Ecole Technique de Montréal, qui va coûter \$800,000.00, avec en sus, une allocation annuelle de \$40,000.00, et celle de Québec, qui va coûter \$500,000.00, en sus d'une allocation annuelle de \$10,000.00, ne sont guère moins extravagantes que l'Ecole des Hautes Etudes.

Pourquoi, je vous le demande, tant sacrifier à la vaine ambition d'attacher son nom à de grosses bâtisses?

Je suis favorable à l'enseignement technique, et je le veux aussi efficace que possible; mais je prétends qu'il pouvait se donner, avec autant d'efficacité, dans des conditions bien plus faciles, et peut-être plus pratiques.

Avec les sommes que l'on a dépensées là, on aurait pu, en agissant avec sagesse et modération, installer des écoles techniques dans toutes les villes manufacturières de la province, au lieu de Montréal et Québec seulement. Il suffisait pour cela de se procurer des professeurs compétents et d'installer les écoles comme dépendances ou annexés des usines en opération, ainsi que la chose se pratique dans beaucoup de pays fort avancés. Voilà ce que nous avons proposé au gouvernement, et ce que nous ferons, si le peuple le veut.

Mais, que voulez-vous, le gouvernement avait la manie des grosses bâtisses, des gros contrats, et c'est la province qui payait.

PRISON DE MONTREAL.

C'est cette manie des grosses bâtisses et des gros contrats qui a porté le gouvernement à élever, à Bordeaux, ce superbe palais, en brique blanche et en forme d'étoile, qui doit être la prison du district de Montréal.

Savez-vous le coût de ce palais? \$2,850,000.00 seulement, c'est l'honorable M. Taschereau qui nous le dit (Procès-Verbaux, Ass. Lég., 1912, page 181).

Ce palais est destiné aux prisonniers du district de Montréal, c'est-à-dire aux meurtriers, aux voleurs, aux incendiaires, aux vagabonds et peut-être aussi parfois à quelque journaliste qui aura le malheur de n'avoir pas l'échine assez souple.

\$2,850,000.00 de capital donnent à 4 pour cent, \$114,000.00 d'intérêt par année.

Cela veut dire que les prisonniers, s'ils sont au nombre de 500 —et il paraît que c'est là le chiffre le plus élevé—coûteront annuellement à la province \$228.00 par tête, pour le logement seulement

Que pensez-vous de cela? Est-ce assez scandaleux?

AGRICULTURE.

Je suis d'avis que le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il devrait pour l'avancement de notre agriculture.

Les crédits sont augmentés, c'est vrai, mais où sont les progrès réalisés, depuis le temps de M. Beaubien?

On subventionne nos sociétés, nos cercles et nos écoles. C'est très bien, mais cela ne suffit pas. Il faudrait leur donner plus de vie, leur réchauffer le sang, les populariser davantage, en un mot leur faire produire tout le bien qu'on peut en attendre.

Que d'industries agricoles sont négligées chez nous, et contribueraient à rendre l'agriculture plus payante, si le gouvernement prenait plus d'initiative.

N'est-ce pas surtout à l'initiative du gouvernement que nous devons les progrès réalisés en industrie laitière? Pourquoi ne ferions-nous pas autant pour les autres industries, comme, par exemple, celle du tabac, du bacon, des conserves alimentaires, etc.?

CHEMINS RURAUX.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'améliorer nos chemins ruraux.

Le gouvernement actuel a fait des efforts en ce sens depuis 1907, et de son côté, l'opposition a fait tout ce qu'elle a pu pour l'aider.

Seulement le gouvernement ne suit pas toujours les bons conseils qu'on lui donne.

La loi de 1907 n'a produit que peu de résultat sous forme de travaux permanents.

“LOI DES BONS CHEMINS, 1912”

La “Loi des bons chemins, 1912” produira-t-elle les résultats que le gouvernement est supposé en attendre? Je me permets d'en douter.

Son fonctionnement est laissé à l'initiative des municipalités, et ce n'est pas le gouvernement qui dirige. Une seule municipalité réfractaire, ou récalcitrante dans un comté pourra faire manquer tout le plan; et alors nous aurons des bouts de chemins améliorés, mais non un réseau de chemins propre à la circulation.

Je crois qu'il y a moyen de faire mieux que cela.

Ma politique à moi, la voici :

1°. Classifier les chemins selon leur importance respective, puis charger directement la province d'améliorer ceux qui constituent des artères dans chaque comté et chaque région;

2°. Quant aux chemins secondaires ou d'importance locale, continuer le système de primes établi par la loi de 1907 et ses amendements.

Il vaut mieux que la province se charge elle-même d'améliorer les chemins principaux ou artériels. Elle peut emprunter plus facilement et à de meilleures conditions que les municipalités, puis elle est en état de procéder avec plus de méthode et suivant un meilleur plan d'ensemble.

Cela ne coûtera pas plus cher à la province, car elle ne sera pas exposée, comme sous la loi de M. Gouin, à payer peut-être pour des chemins d'importance tout à fait secondaire.

PONTS EN FER.

Je suis d'avis que la province doit continuer à subventionner les ponts en fer, aussi longtemps, du moins, que ses finances le lui permettront. Il s'agit simplement de voir à ce que ses subventions ne servent pas d'engins électoraux, comme c'est parfois arrivé sous l'administration actuelle.

Il serait sage aussi d'exiger toujours qu'un pont soit dûment municipalisé avant que le gouvernement ne le subventionne.

PONTS ET CHEMINS DE PEAGE.

Le gouvernement Gouin a fait jusqu'ici beaucoup de bruit, mais peu de besogne en rapport avec l'abolition des barrières de péage dans la province.

La barrière du pont Dorchester, dans Québec, a été reculée jusqu'aux limites de la ville, moyennant une réduction de tarif, et celles des ponts Viau et Lachapelle, dans le comté de Laval, sont disparues depuis quelques mois.

Mais la grosse question, celle de l'entretien des ponts et des chemins, n'est pas encore résolue. M. Gouin l'a ajournée jusqu'après les élections.

Dans la loi que le gouvernement a présentée, cette année, pour pourvoir à l'abolition des autres barrières de péage dans la province, il y a une clause que l'opposition a combattue, comme dangereuse, c'est celle qui charge la Commission des Services d'Utilité Publique de répartir elle-même les travaux de ces chemins et de ces ponts, aux lieu et place des autorités municipales.

Nous pensons que l'autonomie municipale devrait être respectée dans ce cas-là comme dans tous les autres.

LEGISLATION OUVRIERE.

M. Gouin se vante de ce qu'il prétend avoir fait pour les ouvriers. En toute justice pour l'opposition, il aurait dû confesser que c'est elle qui lui a généralement inspiré ce qu'il a fait de bon à ce sujet. Il aurait dû dire de plus que les clauses les plus injustes de sa loi relative aux accidents de travail ont été combattues par l'opposition.

Nous savons que les ouvriers ne sont pas satisfaits de cette loi et qu'ils ont inutilement porté leur plainte devant le gouvernement. C'est en nous qu'ils trouveront leurs véritables amis, et de nous qu'ils auront justice.

COLONISATION.

Où en est la colonisation dans cette province? Est-elle prospère?

Ce n'est pas ce que répondent les colons, puisqu'on entend leurs plaintes de partout, d'un bout de l'année à l'autre.

Ils se plaignent de la négligence, de l'incurie du mauvais vouloir du Département des Terres.

Il leur est interdit de s'acheter plus d'un lot, et ce lot-là, ils ont toutes les peines du monde à l'obtenir; on les fait attendre pendant des semaines, des mois et parfois même des années; on leur suscite toutes sortes d'ennuis; et s'ils ont besoin de changer de localité, après s'être établis, la loi leur défend de vendre les bâtisses, améliorations et travaux qu'ils ont faits.

Voilà ce qui se passe, nous en avons la preuve dans des centaines de dossiers que nous avons fait produire devant la Chambre.

Mes amis l'honorable M. Prévost et M. Armand Lavergne, pourraient vous en dire long à ce sujet, car ils ont été les défenseurs les plus intrépides et les plus dévoués de tous les colons opprimés.

Grâce à cette politique malheureuse et anti-patriotique, la vente des terres publiques a considérablement diminué, ainsi que l'atteste le rapport du Ministre des Terres et Forêts, et nos gens s'en vont en masse coloniser l'Ontario.

Il faut que cela change, car la province a trop d'intérêt à coloniser ses terres, à retenir ses enfants chez elle et même à rapatrier ceux qui l'ont quittée.

Notre politique, à nous de l'opposition, c'est de pousser la colonisation aussi activement que possible, et d'assurer au plus tôt au colon accès facile, aux terres propres à la culture, assistance, aide et protection.

Nous avons proposé bien des fois la séparation du domaine forestier et du domaine colonisable, et nous croyons que c'est une excellente affaire, afin de mettre chacun chez soi. Ce plan peut être réalisé sans léser aucun droit légitime.

ELECTION A DATE FIXE.

Le gouvernement a fixé la date de la présente élection, à son bon plaisir et suivant ce qu'il croyait être l'intérêt du parti qui le soutient. Quelle raison d'intérêt public pouvait-il avoir pour en appeler au peuple, à cette saison-ci de l'année, et plus d'un an avant l'expiration du terme naturel du Parlement? Il n'en donne pas, et il n'en a pas.

Trouvez-vous convenable que la loi lui permette d'en agir ainsi? Il y a, du reste, bien des précédents de ce genre dans l'histoire politique de cette province.

Nous avons pensé, nous de l'opposition, que les élections générales devraient se faire à une date fixe et déterminée par la loi, tout comme nos élections municipales et scolaires; et nous l'avons proposé en Chambre.

C'est un des articles de notre programme, et nous pensons qu'il serait avantageux au public.

AUTONOMIE MUNICIPALE.

Un des articles du programme de M. Gouin qu'il a le plus fréquemment violé, c'est celui qui a trait à l'autonomie municipale.

Sous son gouvernement, les municipalités ont été dépouillées du contrôle de leurs chemins, de leurs rues, de leurs franchises, et souvent du droit de gérer leurs affaires les plus intimes.

La cité de Montréal, en particulier, s'est vue tenue sous la curatelle du gouvernement, comme si elle était en état d'interdiction, et c'est lui qui a géré pour elle, et qui, souvent même, a disposé de son argent, comme de ses franchises.

Mes amis et moi, nous n'avons jamais manqué l'occasion de protester contre ces empiétements illégitimes, parce que nous sommes partisans de l'autonomie municipale, non-seulement en parole, mais aussi en action.

Le jour où nous aurons le pouvoir, nous accorderons à Montréal le droit de se gouverner elle-même, comme toute autre municipalité, et après lui avoir conféré ce droit, nous saurons le respecter.

OEUVRES A ACCOMPLIR.

Que d'oeuvres il y aurait à accomplir dans le champ de la politique provinciale, pour un gouvernement disposé à travailler et sincèrement dévoué aux intérêts publics.

Nous avons d'immenses richesses naturelles qui demeurent improductives faute d'exploitation.

Il faudrait prendre le moyen de régulariser au plus tôt le cours de nos rivières, par l'emmagasinement de l'eau. C'est la province qui doit voir à cela, et non les particuliers. Elle pourrait aisément se rembourser en exigeant des propriétaires de pouvoirs exploités une annuité correspondant au montant de l'intérêt et de l'amortissement.

Il faut éviter que des particuliers ou des compagnies nous mettent sur nos rivières des barrières de péage comme nous en avons sur terre.

Plusieurs de nos lois ont besoin d'être modifiées et modernisées.

Il faudrait pourvoir à une inspection sérieuse et efficace des compagnies et sociétés à qui le peuple confie ses épargnes, et faire des lois pour punir la fraude et la prévenir.

Je n'en finirais pas si j'énumérais toutes les sages mesures dont le besoin se fait sentir.

L'OPPOSITION.

La province va avoir à choisir, le 15 mai prochain, entre le gouvernement et l'opposition, pour l'administration de ses affaires, durant le prochain parlement.

Le programme et les idées de chacune des deux parties en cause sont connus, car tous nos discours et tous nos actes sont publics.

Les hommes qui se sont trouvés réunis dans l'opposition, au cours du dernier parlement, venaient de partis opposés, mais ils se sont groupés ensemble par motif d'intérêt public, et parce qu'il y avait entre eux communauté d'idées, de sentiments et de convictions. C'est moi qui eus l'honneur et la responsabilité du commandement.

Je dois dire que je suis satisfait du travail accompli par mes amis, aussi bien que des relations que nous avons eues ensemble.

Un seul but nous a toujours animés: servir notre province et la défendre, chaque fois que ses intérêts étaient en péril.

Notre travail a consisté, non pas à embarrasser le gouvernement, mais à le stimuler vers le bien, à le pousser dans la bonne voie, et à le combattre quand il faisait mal.

Je m'énergueillis d'avoir eu pour compagnons d'armes des hommes de la haute valeur de ceux qui m'ont entouré et soutenu.

Un de ceux-là, M. Henri Bourassa, a dû nous quitter, mais malgré le regret que me cause son départ, j'ai la satisfaction de savoir que la plus parfaite harmonie règne entre nous, et que je garde son estime, tout comme il a la mienne avec mon admiration.

AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE.

Je fais maintenant appel à tous les hommes de bonne volonté, et je leur demande de vouloir bien nous aider à doter notre province d'une administration honnête, saine et progressive.

Ce n'est pas l'intérêt personnel qui m'anime, mais le désir sincère d'être utile à notre province, de la voir prospérer et de voir aussi prospérer ses habitants, mes compatriotes.

BNQ



C 000 330 810



4 Imprimerie "La Patrie".